



Toulouse, le 20 janvier 2022

DECLARATION LIMINAIRE

COMITE TECHNIQUE INTERREGIONNAL

Madame la présidente,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour le dernier CTIR Sud que vous présiderez avant votre départ pour l'Inspection Générale de la Justice. D'ores et déjà, nous vous souhaitons une bonne continuation dans vos nouvelles fonctions.

Nous avons apprécié travailler avec vous, même si durant ces trois années, il a été nécessaire d'ajuster le dialogue social. Nous regrettons que la parole des agents et des organisations syndicales représentatives soit toujours aussi peu prise en considération. **La CGT PJJ** a fait la preuve à de multiples reprises que ses interpellations sont toujours fondées, justifiées et appropriées. A l'inverse, nous déplorons encore que les éléments remontés par les terrains soient toujours aussi peu transparents, voire travestis. Comme si mettre la poussière sous le tapis permettait de régler les problèmes... Pourtant, il nous semble que nous sommes tous censés œuvrer pour la qualité du service public de la justice des mineurs et non pas pour des plans de carrière.

Nous espérons que cette expérience vous servira dans l'exercice de vos nouvelles fonctions, mais aussi et surtout, que celle ou celui qui prendra votre suite ne nous obligera pas à tout recommencer, en octroyant la légitimité nécessaire aux diverses interpellations, quelle qu'en soit l'origine.

Car au-delà des situations individuelles, des sujets il y en aura eu : mouvements des RUE, STEMO d'Alès, STEMO de Montpellier, création de l'UEAT et réorganisation du milieu ouvert Toulousain, dysfonctionnements sur l'UEMO de Montauban et plus largement de ce territoire, crise sanitaire, mise en œuvre du CJPM...

D'ailleurs, certains ne sont toujours pas réglés : situations RH et immobilières sur toute l'interrégion, UEHC de Perpignan, CEF de Nîmes, UEHC de Montpellier, UEMO La Gare, UEMO de Saint Gaudens, prise en charge des mineurs isolés étrangers, application de la NBI, mise en œuvre de PARCOURS...

Et d'autres ne font que commencer : UEHDR de Mercadier et déménagement de La Cale, conséquences du CJPM, mise en œuvre du télétravail... Et nous en oublions certainement...

A ce jour, **la CGT PJJ** souhaite particulièrement attirer l'attention de la DIR sur les conséquences du CJPM. Malgré vos promesses et tentatives de nous rassurer, les dérives commencent déjà à arriver sur les terrains : incohérence dans le cadre des missions éducatives auprès des tribunaux, délais de jugement dans des délais courts, audiences uniques, augmentation du nombre de rapports, augmentation du contrôle social, perte de sens... Nous n'oublions pas non plus la situation des agents du PTF, car même s'ils dépendent de l'ENPJJ, ils font montre d'une adaptation aux différentes commandes liées à la réforme et aux évolutions imposées par la crise sanitaire. **La CGT PJJ** tient à les saluer.

Nous vous interpellons une fois de plus sur la situation du CEF de Nîmes qui est bien loin de s'améliorer. Nous souhaitons aussi tirer la sonnette d'alarme sur les effectifs RH. Madame la directrice interrégionale, le plafond d'emploi ne peut plus être une excuse, notamment lorsque l'on sait qu'aucun renfort n'a été demandé avec la mise œuvre du CJPM ! Les agents souffrent réellement de ce déficit et malgré tout leur engagement, la qualité du travail en est inexorablement

impactée. Il est grand temps de recruter et de mettre des moyens humains et matériels pour bien accompagner notre public. Dans le cas contraire, il est hypocrite de s'interroger sur le défaut d'attractivité de la fonction publique et des métiers du social.

Bien évidemment tous les services sont concernés par ces manques de moyens mais **la CGT PJJ** veut particulièrement vous alerter sur la situation RH du STEMO de Béziers où les agents s'épuisent à maintenir leurs missions dans des conditions calamiteuses.

De même, nous souhaitons travailler avec vous sur le déménagement de l'UEMO de Sète et souhaitons revenir sur la situation de l'UEMO de Carcassonne qui pose toujours problème. Et que dire des personnels de la DIR, car si les pontes profitent des nouveaux locaux, les autres se trouvent toujours à n'avoir que les miettes... Simple transposition de l'opposition de classe de la société dans le milieu professionnel.

Pour finir sur cet état des lieux général, **la CGT PJJ** a une pensée toute particulière pour tous les collègues de l'EPM qui ont été récemment confrontés à une situation regrettable et désolante.

S'agissant des points à l'ordre du jour de ce comité, si nous sommes satisfaits de voir les arbitrages du BOP enfin présentés aux organisations syndicales représentatives dans le respect des textes, nous aurions aimé avoir un document sur lequel nous appuyer en plus de ceux déjà fournis.

Pour l'EPE de Toulouse, nous vous l'avons déjà indiqué, **la CGT PJJ** est opposée à la transformation de l'UEHDR Mercadier en UEHD. Au-delà de la manière avec laquelle cette transformation a été présentée aux agents concernés, nous interrogeons le sens de cette transformation et ainsi la perte de places d'hébergement collectif avant même que les états généraux du placement aient pu établir des préconisations.

Alors même que ces places sont déjà insuffisantes sur l'interrégion, l'éloignement des autres hébergements collectifs en plus de l'état réel de fonctionnement et le fait que l'UEHC La Cale, à terme, n'aura vocation à accueillir qu'un maximum de 8 jeunes sur le collectif (ce qui correspond à une baisse des places en collectif) viennent clairement interroger la pertinence de ce projet pour ce territoire mais aussi pour tout le secteur Midi Pyrénées. **La CGT PJJ** tient également à rappeler qu'un CEF n'est pas un lieu de placement, mais bien une alternative à l'incarcération. Nouvelle preuve de la dérive sécuritaire de notre administration et de son intégration dans le verbiage de certains de nos cadres. Par ces choix, les places en CEF seront bientôt plus nombreuses que celles en hébergements collectifs classiques. La DIR assume-t-elle cette orientation sécuritaire ? De notre côté, nous y sommes clairement opposés !

La direction territoriale peut bien mettre en avant tous les arguments pour vendre son projet, nous y voyons surtout une nouvelle preuve de l'incapacité de l'administration à trouver des locaux, une perte de places en collectif, une réduction du nombre d'agents, ainsi qu'une réduction des charges liés à des nouveaux locaux sans hébergement. Et quid à terme pour les agents de la NBI, du régime IFSE (passage du groupe 1 au groupe 3) et de l'éventuel allongement des temps de trajet. Bon moyen pour faire des économies au passage.

Le gain est infime, alors même que **la CGT PJJ** est favorable à l'hébergement diversifié et a toujours défendu ce type de prise en charge. Le changement de nomenclature à lui seul permettra-t-il, sans réels moyens supplémentaires, d'améliorer le potentiel des prises en charge diversifiées de cette structure ? Au lieu de transformer l'UEHDR, il serait plus opportun de créer une autre unité pour

développer l'hébergement diversifié et ainsi garder un collectif qui fonctionne grâce à des professionnels expérimentés.

Nous n'y voyons aucune plus-value, juste un projet qui vient maquiller le manque d'ambition et l'incapacité de l'administration.

Il est indiqué que le projet sera mis en œuvre au 1er septembre 2022 « sous réserve des avis prononcés ». Nous sommes ravis de voir apparaître cette formulation mais si ce projet n'est pas validé à l'unanimité par les organisations syndicales, tiendrez-vous vos engagements ? Et qu'advient-il des agents dans l'attente ou plutôt est-ce que les textes seront respectés ? Car vous êtes pris par les délais et il faut avancer sur les travaux de La Cale.

D'ailleurs concernant l'UEHC La Cale, **la CGT PJJ** demande à ce que la commission de sécurité soit saisie à nouveau dans les plus brefs délais et se prononce sur la capacité réelle d'accueil des locaux de Mercadier. Quelles solutions allez-vous également mettre en place pour le stationnement des agents au regard des maigres possibilités actuelles ?

Pour la réorganisation du STEMOM de Narbonne et la création d'un STEMOM à Perpignan, **la CGT PJJ** l'a déjà précisé, elle y est plutôt favorable si cela permet un allègement de la charge de travail des directions de service et de mieux la répartir pour renforcer leur présence auprès des partenaires et un nécessaire recentrage des RUE sur les missions pédagogiques.

Néanmoins, si le projet met en avant différents objectifs, nous considérons qu'à moyens quasi constants, cette restructuration servira uniquement à renforcer le collège de direction et l'encadrement. En revanche, sans moyens supplémentaires et réel travail sur les sectorisations, cela sera insuffisant pour permettre d'améliorer la prise en charge des usagers et les conditions de travail des professionnels. Madame la présidente, les chiffres des effectifs relatés sont, encore là, bien éloignés de la réalité et des besoins des terrains. Le nombre de mesures, les absences de personnels, la répartition des secteurs et les temps de trajet doivent impérativement être pris en considération pour cette restructuration ait une réelle utilité. De plus, pour prétendre à une véritable pérennité dans les équipes de direction, il est plus que nécessaire de s'interroger sur l'absence d'attractivité de ces postes de CADEC. Est-elle liée au territoire, à la charge de travail ou tout simplement au statut aux rabais des CADEC ?

La CGT PJJ souhaite également revenir sur l'évolution des missions du poste d'adjoint administratif de la secrétaire du STEMOM de Narbonne. Tout d'abord, parce que ces missions relèvent de la catégorie B, et qui comme pour de nombreux autres adjoints administratifs, cela pose la question de la reconnaissance des missions effectivement exercées par ces agents. Ensuite et si nous comprenons bien les missions seraient réparties sur les deux futurs STEMOM ce qui nous pose de nombreuses interrogations statutaires.

Si un déménagement est envisagé pour Perpignan Sud, à quelle échéance cela peut-il être effectif ?

S'agissant du STEMOM de Narbonne, pourquoi pas un STEMOM à Carcassonne car l'isolement et l'activité de cette unité pourraient facilement le justifier ? La localisation doit-elle se limiter à une simple composition de locaux ? Cela pourrait éventuellement permettre à la hiérarchie d'être plus attentive à la situation des locaux de cette unité. Les missions PEAT et Classe relais de cette unité ne sont pas évoquées mais puisque l'accent est mis sur l'insertion, pourquoi ne pas envisager la création d'un UEAJ sur ce département ?

Comme vous pouvez le constater madame la présidente, **la CGT PJJ** est toujours persistante et elle continuera à l'être même après votre départ.